

2007/8537 - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA VERIFICATION ET LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES POSTES TRANSFORMATEURS DE LA VILLE DE LYON Y COMPRIS TGBT ASSOCIES (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La vérification, la maintenance préventive et corrective des postes transformateurs moyenne et basse tensions de la Ville de Lyon y compris TGBT associés nécessitent le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence. En effet, le marché actuel arrive à échéance le 8 août 2008.

Le marché à bons de commande conclu à l'issue de cette procédure sera d'une durée d'un an, reconductible expressément trois fois une année. Il sera d'un montant annuel minimum de 20 000 € HT et maximum de 80 000 € HT.

Un seul prestataire sera retenu.

Les prestations seront traitées par appel d'offres ou à défaut, par la procédure de marché négocié, en application de l'article 35 – I – 1° du Code des Marchés Publics ».

Vu le Code des Marchés Publics ;

Oùï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

### **DELIBERE**

1. Le projet relatif au lancement d'un appel d'offres pour la vérification, la maintenance préventive et corrective des postes transformateurs moyenne et basse tensions de la Ville de Lyon y compris TGBT associés, est approuvé.

2. La dépense en résultant financée par les crédits inscrits au budget des années 2008, 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012 sera imputée sur les articles 2031, 2313, 61522, 6156, 617 et divers, fonction 020 :

- des programmes et opérations de la Direction Gestion Technique Bâtiments, à savoir essentiellement :

- Programme TIP610, opération MAINT610 ;
- Programme ETUDES610, opération ETUDE610 ;

- Programme FSIEGE610, opération PREST610 ;
  - Programmes 1 à 20 et 40 et notamment les opérations 60021 608 et 60021 695.
- du programme PTECHCCAS, opération MAINBAT ;
- des programmes et opérations d'autres directions susceptibles d'utiliser ce marché ;
- des programmes et opérations des budgets des Mairies d'arrondissement.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE